

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

---

*Conseil communautaire du 13 mars 2023*

---



# SOMMAIRE

## Introduction

1.	Une inflation record dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale.....	4
1.1.	Ralentissement de la croissance dans le monde .....	4
1.2.	Zone Euro : risque de récession économique.....	4
1.3.	En France la croissance ralentit et l'inflation est élevée .....	4
1.4.	La loi de finances 2023 : une baisse en volume du budget 2023 pour un retour progressif à l'équilibre .....	5
1.5.	L'évolution des dispositifs financiers et fiscaux pour les collectivités locales.....	5
2.	Les résultats de l'année budgétaire 2022 pour la communauté de communes.....	6
2.1.	Les résultats 2022 : des budgets faiblement impactés par la conjoncture économique .....	6
2.2.	La dette totale.....	9
2.3.	La trésorerie .....	10
2.4.	La fiscalité.....	11
3.	La situation des ressources humaines .....	16
3.1.	<b>La situation au 31/12/2022</b> .....	16
3.2.	<b>Les évolutions budgétaires en 2023</b> .....	17
4.	Des projets pour un territoire attractif.....	18
4.1.	Des projets pour le développement économique .....	18
4.2.	Des projets pour renforcer la cohésion du territoire .....	19
4.3.	<b>Des projets pour la protection de l'environnement et la qualité de vie des habitants</b> .....	20
4.4.	Des projets d'investissement conséquents pour le patrimoine immobilier .....	22
5.	Les orientations budgétaires pour 2023.....	23
5.1.	Budget général : les tendances 2023 du budget de fonctionnement .....	23
5.2.	Les autorisations de programme pour 2023 en investissement .....	24
5.3.	Le programme pluriannuel d'investissements 2023-2028 .....	28
	ANNEXES .....	29
✓	L'extrait du Rapport Social Unique 2021 .....	29
✓	L'organigramme des services.....	29

## **Le débat d'orientation budgétaire : un cadre réglementaire et obligatoire**

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la communauté de communes (analyse rétrospective). S'il n'a pas de caractère décisionnel, il donne néanmoins lieu à une délibération et à un vote.

Le rapport d'orientations budgétaires doit préciser notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette contractée, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

# 1. Une inflation record dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale

## 1.1. Ralentissement de la croissance dans le monde

L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur (la crise en Ukraine) et une crise énergétique dont l'impact peut être rapproché du 1<sup>er</sup> choc pétrolier des années 70. Il en est résulté une envolée de l'inflation qui a conduit à un resserrement monétaire à marche forcée.

En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

## 1.2. Zone Euro : risque de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

Les gouvernements ont tenté de limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises par diverses mesures.

Parallèlement, les pressions inflationnistes semblent se tempérer par rapport aux annonces des derniers mois de 2022. Ceci s'observe du côté des prix et de l'approvisionnement des matières premières (le prix du gaz est moins élevé que prévu sur le marché de gros européen).

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre) et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

## 1.3. En France la croissance ralentit et l'inflation est élevée

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2.

Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée.

Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation était à la hausse en octobre à 6,2 %. Cependant celle-ci demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Pour l'année 2022 le taux d'inflation est ramené à 5.2 %.

Dans ce contexte incertain, le taux de croissance annuelle française en 2022 est de 2,9 %.

#### **1.4. La loi de finances 2023 : une baisse en volume du budget 2023 pour un retour progressif à l'équilibre**

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire devrait diminuer en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les annonces du gouvernement.

D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public qui a atteint 4.9 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021), devrait s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques en direction des ménages et des entreprises contre la crise énergétique.

Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir.

Les taux d'inflation prévisionnels oscillent entre 6 % et 4.2 % selon les sources.

#### **1.5. L'évolution des dispositifs financiers et fiscaux pour les collectivités locales**

##### **a. La lutte contre l'inflation**

Parmi les dispositifs on notera la reconduction, pour 2023, des boucliers tarifaires sur l'électricité et le gaz d'une part et une aide envers les collectivités territoriales subissant une forte inflation de leurs dépenses d'énergie (filet de sécurité et amortisseur « électricité ») d'autre part.

Pour la CCPLx les critères d'éligibilité pour bénéficier du filet de sécurité ne sont pas tous réunis. Certes le taux d'épargne brute en 2021 est inférieur à 22 %, et le potentiel fiscal est inférieur au double de la moyenne du groupe d'appartenance. En revanche il n'est pas constaté de perte d'au moins 25 % de l'épargne brute en 2022. Bien au contraire, l'Epargne brute est de 809 926 € en 2022 alors qu'elle était de 683 424 € en 2021.

Ceci s'explique par une augmentation conséquente du produit de la TVA nationale (qui remplace la taxe d'habitation) de + 129 241 € en 2022.

En ce qui concerne l'amortisseur « électricité », l'Etat devrait compenser les augmentations tarifaires à hauteur de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/MWh. Il s'agit pour les collectivités de se rapprocher de leur fournisseur d'énergie pour attester de leur éligibilité et pour activer la réduction.

##### **b. Les perspectives positives d'évolution des impôts partagés entre l'Etat et les collectivités et des dotations**

La conjoncture actuelle semble favoriser les collectivités pour les reversements par l'Etat des produits de la TVA pour compenser les pertes de recettes de la fiscalité directe. Ainsi les résultats 2022 du produit de la TH (compensée par la TVA) augmentent de plus de 9 % par rapport à 2021 soit + 190 000 €. L'évolution de la fraction de TVA pour 2023 est estimée à + 5.1 %.

De plus, en 2023, la CVAE perçue par les collectivités locales sera réduite de moitié et remplacée par une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera égal à la moyenne de CVAE 2020 2021 2022 ajouté à ce qui aurait été perçu par la collectivité en 2023. Par la suite, le montant de la compensation évoluera pour les communes et EPCI en tenant compte de critères d'attractivité économique qui seront définis par décret au cours de l'année.

Une revalorisation des valeurs locatives de + 7.1 % sauf pour les locaux professionnels est également annoncée.

Une hausse prévue de la DGF devrait permettre à nombre de communes de voir une augmentation de celle-ci.

Globalement l'année 2023 s'annonce riche en changements. La réforme sur l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels puis des locaux d'habitation est reportée de deux ans et laisse encore des incertitudes sur les recettes des années futures.

Quant à la taxe d'aménagement, son versement des communes aux EPCI obligatoire en 2022 est redevenu facultatif par la loi de finances rectificative de 2022.

## 2. Les résultats de l'année budgétaire 2022 pour la communauté de communes

### 2.1. Les résultats 2022 : des budgets faiblement impactés par la conjoncture économique

#### a. Budget Général

##### Résultats de l'exercice 2022

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Dépenses	8 360 000 €	7 787 671 €	93,15 %	4 820 000 €	1 176 073 €	24.56%
Recettes	8 076 213 €	8 338 754 €	103.25 %	3 872 328€	478 250€	12.35%
Résultats			<b>+ 551 083 €</b>			<b>-697 823 €</b>

##### Résultats cumulés

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	551 083 €	2 353 787 €	0 €	<b>2 904 870€</b>
Investissement	-697 823 €	947 672 €	206 980 €	<b>456 829 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>3 361 699 €</b>

L'excédent de fonctionnement est un peu plus élevé qu'en 2021 (462 835 €). La flambée des prix sur la charge des fluides n'a pas été totalement répercutée en 2022 en raison d'un retard dans la mise en place des contrats d'électricité avec l'UGAP entraînant le report de facturation ; en effet il avait été budgétisé 484 000 € contre 289 000 € mandaté soit 59.71 %.

Une régularisation de TASCOM à hauteur de 73 000 € avait été inscrite mais la Préfecture n'a donné aucune information à ce sujet, les crédits n'ont donc pas été liquidés. Quant aux autres dépenses à caractère général et les frais de personnel, elles ont été globalement maîtrisées.

Concernant les recettes, la collectivité a bénéficié de l'inflation à travers le reversement de TVA (remplacement de la TH), dans le contexte actuel, c'est une ressource dynamique puisqu'un montant supplémentaire de 129 000

€ a été versé à la CCPLx. Les produits des services affichent également une augmentation à hauteur de + 98 000 € (crèches, périscolaires, piscine) par rapport au BP 2022.

On constate un déficit d'investissement cette année. Néanmoins la communauté de communes devrait pouvoir compter, à l'actif de son budget général, sur un résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022, à hauteur de 3 361 698 €.

La faible consommation des crédits en investissement s'explique par le report des travaux de la piscine pour une nouvelle consultation des entreprises.

### **b. Budget Ordures Ménagères**

#### **Résultats de l'exercice 2022**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
<b>Dépenses</b>	1 964 710 €	1 866 798 €	95,02 %	851 710 €	163 913 €	19.25%
<b>Recettes</b>	1 671 357 €	1 713 277 €	102.51 %	466 729 €	326 662 €	69.99%
<b>Résultats</b>			<b>- 153 521 €</b>			<b>162 749 €</b>

#### **Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	-153 521 €	826 642 €	0 €	<b>673 121 €</b>
Investissement	162 749 €	384 981 €	-33 496 €	<b>514 234 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>1 187 355 €</b>

Le résultat de fonctionnement s'élève à -151 641 € contre 2 189 € en 2021. Ce déficit se traduit essentiellement par la cession du camion benne (-94 700 €), une rupture conventionnelle d'un agent, la hausse des carburants (+ 12 000 €) et une étude d'optimisation de la fréquence de la collecte (+ 8 460 €). En parallèle, on observe une belle performance des équipes puisque le Sytevom a reversé 66 000 € au titre du soutien SITEO.

En investissement, les crédits ouverts pour l'acquisition d'un nouveau local technique n'ont pas été liquidés. Les dépenses sont principalement, le paiement d'un châssis et l'acquisition de bacs OM et TRI.

Cette situation financière d'équilibre se vérifie sur les budgets annexes de la collectivité, ceux des zones d'activité revêtant un caractère particulier.

### **c. Budget Assainissement collectif**

#### **Résultats de l'exercice 2022**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
<b>Dépenses</b>	793 000 €	249 179 €	31.42 %	2 575 355 €	172 456 €	6.69%
<b>Recettes</b>	385 321 €	397 168 €	103.07 %	2 613 000 €	214 120 €	8.19%
<b>Résultats</b>			<b>147 989 €</b>			<b>41 664 €</b>

#### **Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	147 989 €	792 679 €	0 €	<b>940 668 €</b>
Investissement	41 664 €	- 37 645 €	-27 502 €	<b>- 23 483 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>917 185 €</b>

**d. Budget Assainissement non collectif****Résultats de l'exercice 2022**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 202	% réalisé	BP 2021	CA 2022	% réalisé
Dépenses	75 000 €	55 329 €	73,28 %	23 500 €	17 019 €	72.42%
Recettes	57 506 €	63 220 €	109.93 %	17 319 €	12 094 €	69.8%
Résultats			<b>7 891 €</b>			<b>- 4 925 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	7 891€	33 994 €	0 €	<b>41 885€</b>
Investissement	-4 925 €	6 181 €	10 200 €	<b>11 456 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>53 341 €</b>

**e. Budget GEMAPI****Résultats de l'exercice 2022**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Dépenses	122 000 €	90 013 €	73,78 %	41 200€	0 €	0.00%
Recettes	127 380 €	109 408 €	85.89 %	39 358 €	614 €	1.56%
Résultats			<b>19 395 €</b>			<b>614 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	19 395 €	153 619 €	0 €	<b>173 014 €</b>
Investissement	614 €	1 842 €	0 €	<b>2 456 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>175 470 €</b>

**f. Budgets ZAC****ZAC LE BOUQUET****Résultats de l'exercice 2022**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Dépenses	833 738 €	364 137 €	43,67 %	854 083€	394 665 €	46.21%
Recettes	1 891 600€	366 377 €	19.37 %	890 000 €	269 889 €	30.32%
Résultats			<b>2 240 €</b>			<b>-124 776 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 240 €	-1 057 862 €	0 €	<b>-1 055 622 €</b>
Investissement	-124 776 €	-35 917 €	0 €	<b>-160 693 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>-1 216 315 €</b>



## ZAC LES 7 CHEVAUX

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 070-247000755-20230313-D2023\_041-DE

### Résultats de l'exercice 2022

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Dépenses	1 586 792 €	1 197 355 €	75,46 %	1 603 606€	1 212 297 €	75.60%
Recettes	2 025 000€	1 197 824 €	59.15 %	2 727 000 €	1 157 853 €	42.46%
Résultats			<b>469€</b>			<b>-54 444 €</b>

### Résultats cumulés

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	469 €	-438 208 €	0 €	<b>-437 739 €</b>
Investissement	-54 444 €	-1 123 394 €	0 €	<b>-1 177 838 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>-1 615 577 €</b>

## ZA PELTEY

### Résultats de l'exercice 2022

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2022	CA 2022	% réalisé	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Dépenses	635 300 €	401 926 €	63,27 %	490 875€	402 078 €	81.91%
Recettes	623 329€	400 574 €	64.26 %	761 000 €	356 833 €	46.89%
Résultats			<b>-1 352€</b>			<b>-45 245 €</b>

### Résultats cumulés

Sections	Résultat 2022	Report ex 2021	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	-1 352 €	11 971 €	0 €	<b>10 619 €</b>
Investissement	-45 245 €	-270 125 €	0 €	<b>-315 370 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>-304 751 €</b>

## 2.2. La dette totale

organisme	1ere échéance	Taux	forme	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier 2023	Annuité 2023	dont		Dernière échéance
							Intérêts	Capital	
Dexia Crédit	01/12/2004	4.37%	variable euribor	1 113 164.00 €	85 069.63 €	88 377.62 €	7 358.87 €	81 018.75 €	01/01/2023
Dexia Crédit	01/04/2004	5.05%	variable euribor	1 081 626.82 €	22 718.11 €	91 820.18 €	3 991.40 €	87 828.78 €	01/01/2023
Crédit Mutuel	30/06/2006	3.65%	Fixe	325 000.00 €	75 054.93 €	23 038.06 €	3 281.96 €	19 756.10 €	31/01/2026
CAF	30/11/2019	0.00%	Fixe	100 000.00 €	60 000.00 €	10 000.00 €	- €	10 000.00 €	30/11/2028
Crédit Agricole	15/11/2019	1.32%	Fixe	600 000.00 €	512 933.80 €	34 183.24 €	6 995.39 €	27 187.85 €	15/08/2039
MSA (remb anticipé 2022)	01/09/2021	0.00%	Fixe	100 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €	- €	90 000.00 €	01/09/2030
La Banque Postale	01/07/2021	0.38%	Fixe	965 000.00 €	855 228.89 €	66 214.80 €	3 399.12 €	62 815.68 €	01/01/2036
Caisse d'Epargne	21/03/2022	0.58%	Fixe	1 500 000.00 €	1 425 000.00 €	83 591.25 €	8 591.25 €	75 000.00 €	21/09/2041
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>5 784 790.82 €</b>	<b>3 036 005.36 €</b>	<b>487 225.15 €</b>	<b>33 617.99 €</b>	<b>453 607.16 €</b>	
Dexia Crédit	01/04/2011	1.82%	Fixe	750 000.00 €	180 262.83 €	57 248.12 €	3 889.13 €	53 358.99 €	01/01/2026
<b>ZAC Le Bouquet</b>				<b>750 000.00 €</b>	<b>180 262.83 €</b>	<b>57 248.12 €</b>	<b>3 889.13 €</b>	<b>53 358.99 €</b>	

Caisse d'Épargne	25/01/2013	3.36%	Fixe	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €			
ZAC 7 chevaux				300 000.00 €	- €	- €	- €	- €	
Crédit Mutuel	31/08/2016	0.75%	Fixe	70 000.00 €	5 122.71 €	10 274.16 €	86.22 €	10 187.94 €	31/05/2023
Caisse d'épargne	25/12/2019	0.75%	Fixe	175 000.00 €	94 632.53 €	25 529.04 €	639.16 €	24 889.88 €	25/09/2026
Ordures ménagères				245 000.00 €	99 755.24 €	35 803.20 €	725.38 €	35 077.82 €	
Caisse d'épargne	25/08/2018	2.00%	Fixe	2 262 000.00 €	1 652 949.73 €	174 923.20 €	34 814.72 €	140 108.48 €	25/05/2033
assainissement				2 262 000.00 €	1 652 949.73 €	174 923.20 €	34 814.72 €	140 108.48 €	
Crédit Agricole	22/03/2017	3.70%	Fixe	189 974.27 €	62 170.33 €	26 150.80 €	2 841.79 €	23 309.01 €	22/06/2025
Zac Peltey				189 974.27 €	62 170.33 €	26 150.80 €	2 841.79 €	23 309.01 €	
Caisse d'épargne	22/08/2022	0.57%	Fixe	12 000.00 €	10 529.67 €	1 543.10 €	72.77 €	1 470.33 €	22/08/2029
SPANC				12 000.00 €	10 529.67 €	1 543.10 €	72.77 €	1 470.33 €	
				<b>9 543 765.09 €</b>	<b>5 041 673.16 €</b>	<b>782 893.57 €</b>	<b>75 961.78 €</b>	<b>706 931.79 €</b>	

Il reste 13 prêts actifs répartis entre les budgets de la collectivité avec une structure de la dette solide (85 % en A1 et 15 % en B1).

Sur l'exercice 2022, aucun emprunt n'a été contracté, l'avancement des projets n'a pas engendré la contractualisation des financements inscrits aux budgets primitifs 2022. Suite à l'abandon du projet crèche, l'emprunt MSA de 100 000 € obtenu en 2021 a été remboursé à hauteur de 80 000 (celui de la CAF obtenu en 2019 sera quant à lui remboursé sur l'exercice 2023 pour 60 000 €).

L'emprunt de la ZAC des 7 Chevaux de 300 000 € contracté en 2013 est arrivé à échéance, la dette de ce budget est donc apurée.

Toutefois, la dette par habitant n'est pas uniforme sur le territoire, le budget annexe assainissement, supportant un emprunt réaménagé en 2018 dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration n'est porté que par les trois communes raccordées.

Dette par habitant :

15 290 hab. : population totale 2022

10 893 hab. : population Froideconche /Luxeuil/ Saint Sauveur

Capital/hab	Annuité/hab	intérêts/hab
221.63 €	39.76 €	2.69 € /habt 15 communes
151.74 €	16.06 €	3.20 €/habitant 3 communes (assainissement)
373.37 €	55.82 €	5.89 € dette par habitant 3 communes

### 2.3. La trésorerie

Sur l'exercice 2022, le compte au trésor de la collectivité est particulièrement confortable, une disponibilité de près de 3 millions d'euros est observée avec une fluctuation positive au cours de l'exercice.

Ce phénomène a entraîné naturellement une non contractualisation de ligne de trésorerie sur l'exercice 2022.

Les projets sont en phase montante mais à ce jour l'avancement des missions n'a pas généré d'importantes dépenses. De ce fait, l'emprunt inscrit au BP 2022 n'a pas été réalisé.

PNC SGC LUXEUIL-LES-BAINS  
 Collectivité CC PAYS DE LUXEUIL -

 Année : 2022  
 Mois : Novembre  
 Thème Gestion  
 Analyse Evolution de la trésorerie


## 2.4. Les concours de l'Etat et la DGF

La nouvelle loi de finances annonce une hausse de 320 millions d'euros de la DGF.

En l'absence de notification de la part des services fiscaux concernant les concours de l'Etat, les prévisions budgétaires du chapitre 74 restent volontairement stables par rapport à l'année 2022.

Lors du vote du budget il est possible que ces crédits évoluent positivement.

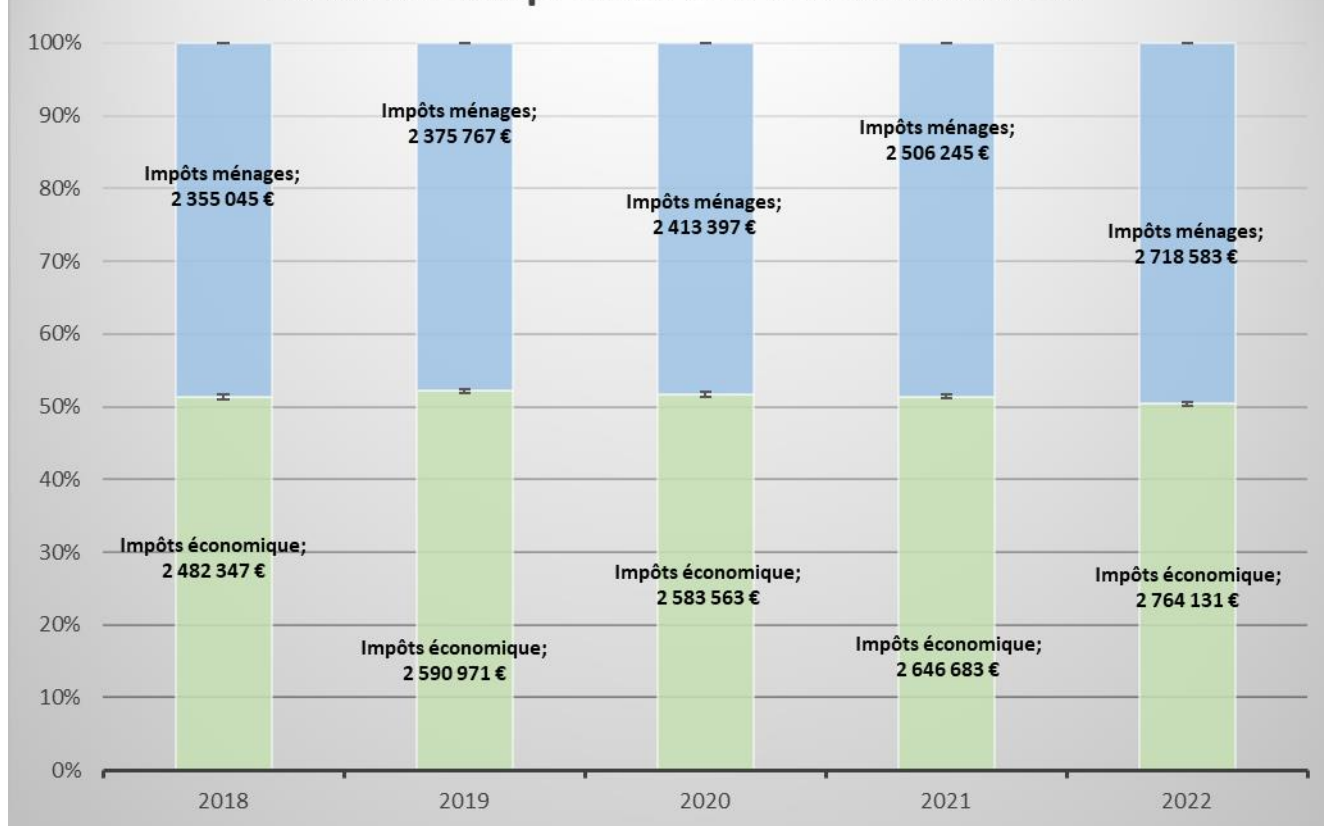
## 2.5. La fiscalité

Si la fiscalité a connu une augmentation en 2021 de 3.12 %, celle-ci double en 2022 avec 329 800 € de plus. Ainsi les résultats indiquent un parfait équilibre à 50 % de répartition entre la fiscalité économique et celle des ménages.

### Evolution globale du produit de recettes fiscales depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	2022/2021
Impôts économique	2 482 347	2 590 971	2 583 563	2 646 683	2 764 131	117 448	4.44%
Impôts ménages	2 355 045	2 375 767	2 413 397	2 506 245	2 718 583	212 338	8.47%
<b>TOTAL</b>	<b>4 837 392</b>	<b>4 966 738</b>	<b>4 996 960</b>	<b>5 152 928</b>	<b>5 482 714</b>	<b>329 786</b>	<b>6.40%</b>

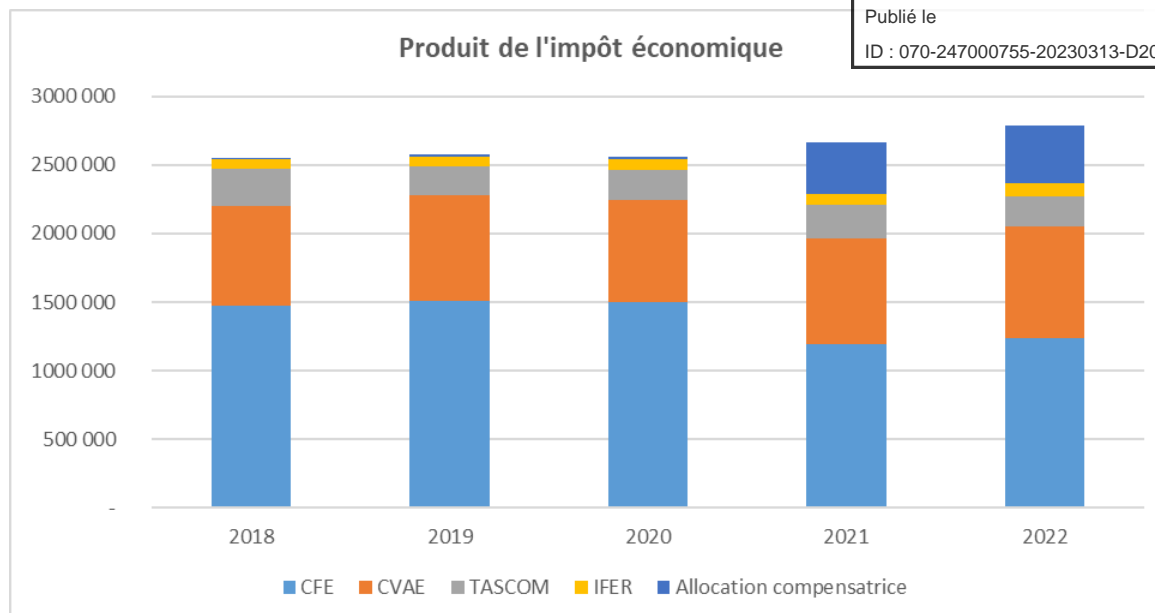
## Evolution du produit des recettes fiscales



### a. La fiscalité économique

#### Evolution du produit sur la fiscalité économique

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>V°2022/2021</u>
CFE	1 475 000	1 505 166	1 500 463	1 195 584	1 239 375	3.66%
Allocation compensatrice	4 729	18 912	21 482	372 133	423 115	13.70%
CVAE	722 126	778 493	748 345	772 989	809 121	4.67%
<b>Total CET</b>	<b>2 201 855</b>	<b>2 302 571</b>	<b>2 270 290</b>	<b>2 340 706</b>	<b>2 471 611</b>	<b>5.59%</b>
TASCOM	203 760	216 815	237 060	223 134	201 180	-9.84%
IFER	76 732	71 585	76 213	82 843	91 340	10.26%
<b>Total Impôt économique</b>	<b>2 482 347</b>	<b>2 590 971</b>	<b>2 583 563</b>	<b>2 646 683</b>	<b>2 764 131</b>	<b>4.44%</b>



### Evolution de la Contribution Foncière des Entreprises

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Base Nette	6 271 000	6 361 000	6 317 000	5 099 000	5 235 000
Taux de CFE	23.75	23.75	23.75	23.75	23.75
Produit rectifié	1 475 000	1 505 166	1 500 463	1 195 584	1 239 375
Différence de Produit	189 616	30 166	- 4 703	- 304 879	43 791
<b>Evolution</b>	14.75%	2.05%	-0.31%	-20.32%	3.66%

### Evolution de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Part de CVAE perçue	722 126	778 493	748 345	772 989	809 121
Différence	- 57 668	56 367	- 30 148	24 644	36 132
<b>Evolution</b>	-7.40%	7.81%	-3.87%	3.29%	4.67%

### Evolution de la Taxe Additionnelle sur Surfaces Commerciales

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Produit TASCOM	203 760	216 815	237 060	223 134	201 180
Différence	- 68 469	13 055	20 245	- 13 926	- 21 954
<b>Evolution</b>	-25.15%	6.41%	9.34%	-5.87%	-9.84%

## Evolution de la Taxe Additionnelle sur les entreprises de Réseaux

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Part IFER	76 732	71 585	76 213	82 843	91 340
Différence	978	- 5 147	4 628	6 630	8 497
<b>Evolution</b>	1.29%	-6.71%	6.47%	8.70%	10.26%

### b. La fiscalité des ménages

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>V°2022/2021</b>
Taxe d'habitation	1 830 622	1 845 983	1 874 910	-	-	
Taxe Foncier Bâti	492 637	497 649	506 198	476 007	497 515	4.52%
Taxe Foncier non Bâti	6 706	6 720	6 776	6 765	6 982	3.21%
Taxe Additionnelle Foncier non Bâti	25 080	25 415	25 513	24 481	24 926	1.82%
Taxe d'habitation Résidences Second.	-	-	-	113 141	116 553	3.02%
Fraction de TVA (TH)	-	-	-	1 885 851	2 072 607	9.90%
<b>TOTAL IMPOT MENAGES</b>	2 355 045	2 375 767	2 413 397	2 506 245	2 718 583	8.47%

## Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

### Evolution de la Taxe d'Habitation

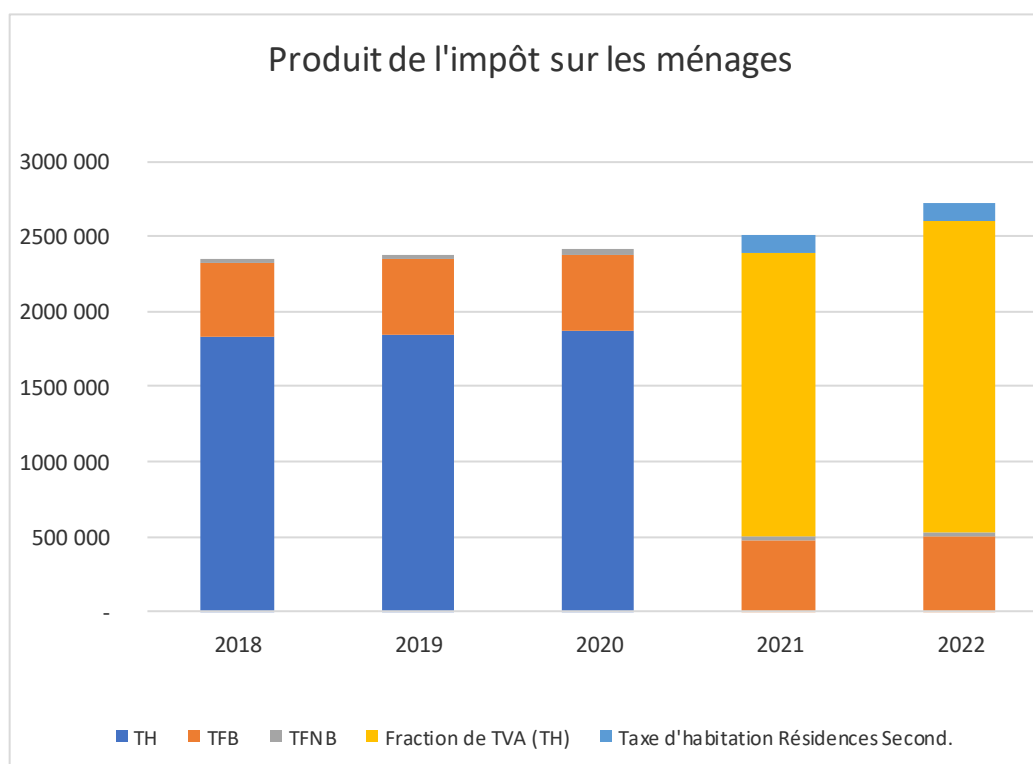
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Base Nette TH</b>	16 558 000	16 579 000	16 809 000	-	-
Différence	409 000	21 000	230 000		
Evolution	2.53%	0.13%	1.39%		
<b>Taux TH</b>	11.16%	11.16%	11.16%	0.00%	100.00%
<b>Produit TH</b>	1 830 622	1 845 983	1 874 910	1 998 992	2 189 160
Différence	125 288	15 361	28 927	124 082	190 168
Evolution	7.35%	0.84%	1.57%	6.62%	9.51%

Produit 2021 et 2022 = TVA + TH sur résidences secondaires

### Evolution de la Taxe Foncière Bâti

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Base Nette TFB</b>	18 382 000	18 569 000	18 888 000	17 906 000	18 564 000
Différence	569 000	187 000	19 000	- 982 000	658 000
Evolution	3.19%	1.02%	1.72%	-5.20%	3.67%

<b>Taux TFB</b>	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%
<b>Produit TFB</b>	492 637	497 649	06 198	476 007	497 515
Différence	13 220	5 012	8 549	- 30 191	21 508
Evolution		1.02%	1.72%	-5.96%	4.52%



### Evolution de la Taxe Foncière Non Bâti

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<b>Base Nette TFNB</b>	299 400	300 000	302 500	302 000	311 700
Différence	3 800	600	2 500	- 500	9 700
Evolution	1.29%	0.20%	0.83%	-0.17%	3.21%
<b>Taux TFNB</b>	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%
<b>Produit TFNB</b>	1 786	32 135	32 289	31 246	31 908
Différence	943	349	154	- 1 043	662
Evolution	3.06%	1.10%	0.48%	-3.23%	2.12%

### c. Les recettes fiscales attendues en 2023

#### Impôts ménages

	Taux	Base 2022	Produit	Taux	Bases prévisionnelles 2023	Produit	Variations
Taxe Foncière	2.68	18 564 000	497 515	2.68	19 863 480	532 341	34 826
Taxe Foncière Non bati	2.24	311 700	31 908	2.24	333 519	32 471	563

Taxe d'Habitation - TVA			2 072 607					
Taxe d'Habitation - Résidences secondaires et meublés		1 044 382	116 553	11.16		1 075 713	120 049	3 496
Taxe d'Habitation - locaux vacants + 2 ans	0	0	0	11.16		500 000	55 800	55 800
<b>TOTAL</b>			<b>2 718 583</b>				<b>2 916 899</b>	<b>198 316</b>

**Impôts économique**

CFE	23.75	5 235 000	1 239 375	23.75	5 392 050	1 280 612	41 237
CVAE			809 121			820 000	10 879
TASCOM			201 180			202 000	820
IFER			91 340			95 000	3 660
<b>TOTAL</b>			<b>2 341 016</b>			<b>2 397 612</b>	<b>56 596</b>

<b>Montant total</b>			<b>5 059 599</b>			<b>5 314 510</b>	<b>254 911</b>
----------------------	--	--	------------------	--	--	------------------	----------------

Pour l'année 2023, les recettes de la fiscalité s'annoncent favorables avec un montant supplémentaire attendu de près de 255 000 €.

Une nouvelle source de recettes peut être mobilisée par le biais de la taxe sur les logements vacants. Celle-ci est appliquée sur les logements non occupés ou non loués par leur propriétaire. En dehors des « zones tendues » elle peut être instaurée par délibération dans les autres collectivités.

Il est proposé de prendre une délibération pour appliquer cette nouvelle taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le taux requis pour son application est identique à celui de la taxe d'habitation, soit 11.16 % et générera une recette supplémentaire de 55 800 €.

Pour mémoire, la taxe d'habitation est, depuis 2022, appliquée sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés. Celle-ci a rapporté l'an dernier 116 553 € (compris dans le produit TH). Pour poursuivre son application, il sera nécessaire de le préciser dans la délibération annuelle de vote des taux.

Pour ces raisons il est proposé pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

### 3. La situation des ressources humaines

#### 3.1. La situation au 31/12/2022

##### Nombre d'agents par statut

STATUT	NB D'AGENTS			Total
	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	
Titulaires	31	7	10	48
Stagiaires	3	2		5
Contractuels droit public	5	5		10





Contractuels droit privé	7	0	7
--------------------------	---	---	---

### Nombre d'agents par catégorie

CATEGORIE	A	B	C	Hors catégorie droits privés
postes pourvus	8	11	44	7
postes vacants	1	1		

### Nombre d'agents par filière

FILIERE	Administrative	Technique	Animation	Sociale	Médico sociale	Sportive
	16	34	5	6	6	3

### 3.2. Les évolutions budgétaires en 2023

En 2022 les postes créés ont presque tous été pourvus, ce qui explique l'augmentation de la masse salariale depuis 2020. Néanmoins le volume du chapitre 012, qui représente 27 % des dépenses de fonctionnement, reste en-deçà de la moyenne nationale (41 %).

Deux postes vacants en ce début d'année devraient être consolidés dans les prochains mois, qui concerne le pôle Patrimoine et environnement. Des changements impactant les montants de rémunération décidés pour l'année 2023 vont entraîner une évolution de celle-ci de + 6 %.

L'augmentation des salaires estimée à 138 000 € sur le budget général peut être répartie de la manière suivante :

- La création en 2022 d'un poste supplémentaire d'un adjoint administratif (13 % de l'augmentation)
- Le recrutement réalisé sur le poste de chargé de mission développement économique et territorial (budgétisé 6 mois en 2022) (5 % de l'augmentation)
- Les augmentations de salaires dues à avancement d'échelon (9 % de l'augmentation)
- Les augmentations de temps de travail décidées pour 2 postes de catégorie C en fin d'année 2022 et le retour à temps plein d'un agent de catégorie C (22 % de l'augmentation)
- Les remplacements de 3 agents en absence de longue durée (36 % de l'augmentation). Ces absences seront partiellement compensées par un remboursement d'IJ constaté au chapitre 013 et estimé à 68 000 € en 2023.
- Par ailleurs, il faut noter une augmentation de plus de 11 % de l'assurance du personnel en 2023 par rapport à 2022 et une dépense estimée à 2 500 € concernant la participation de l'employeur au contrat de prévoyance instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En ce qui concerne le budget du SPED, la masse salariale en 2022 a subi une augmentation conséquente due à beaucoup de mouvements de personnel. Le renouvellement de l'organisation de l'équipe de collecte à compter de la fin 2021, d'une part, a entraîné l'arrivée de nouveaux chauffeurs-ripeurs début 2022. Le départ de deux agents après plusieurs mois d'absence de longue durée courant 2022 a contribué à stabiliser la gestion de l'équipe.

L'année 2023 devrait connaître un budget constant par rapport à l'an dernier et ce en tenant compte de la dernière revalorisation du point d'indice de 3 % pour les agents soumis à la convention collective (agents de droit privé). L'application d'une nouvelle organisation des collectes à partir de juillet 2023 (C.05) devrait optimiser encore la gestion du personnel.

## 4. Des projets pour un territoire attractif

Faire du Pays de Luxeuil un territoire où il fait bon vivre, attractif pour de nouveaux habitants et des investisseurs désireux de développer leur entreprise est un enjeu majeur. Seule la complémentarité des actions relevant des domaines de compétences de la collectivité, dans une approche globale, permettra d'apporter une réponse à cette ambition.

### 4.1. Des projets pour le développement économique

La communauté de communes accompagne les entreprises du territoire et les investisseurs par la qualité des zones économiques, le soutien à leurs investissements en matière d'immobilier d'entreprise et plus largement par les partenariats qu'elle peut nouer en faveur des entreprises et de l'emploi.

Des provisions pour risque sont inscrites chaque année pour pallier les déficits des budgets ZAC. Cette précaution sera reconduite en 2023 avec l'inscription de 100 000 € comme prévu l'an dernier.

#### a. Le contrat de redynamisation (CRSD) site défense est clos

La mise en œuvre du CRSD depuis son lancement en 2016 a permis de soutenir l'activité économique sur le territoire. Dans le cadre de ce contrat, la communauté de communes a d'ores et déjà octroyé 707 847 € aux côtés des autres financeurs : Etat, Région, Département.

Bien que le contrat soit arrivé à son terme, les dernières actions qui y sont inscrites et qui n'ont pas été encore réalisées le seront et financées par l'Etat selon les engagements du contrat ; il s'agit par exemple de la réalisation de la desserte de la zone économique des Athelots.

En 2023, une mission de communication bénéficiant d'une subvention de 50 % dans le cadre du CRSD sera poursuivie jusqu'au terme de la mission pour un montant de 18 000 € TTC.

#### b. Territoire d'industrie

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil est, avec l'Etat, la CCI, et les Communautés de Communes voisines (Lure, 1000 Etangs, Haute Comté, Rahin et Cherimont), partie prenante du dispositif visant à relancer les dynamiques industrielles du pays. Les EPCI participent à hauteur de 30 % de la mission confiée à la CCI dont 5 902 € sont versés par la CCPLX proportionnellement à sa population et au nombre d'établissements industriels présents sur son territoire.

En outre, la CCPLX conduit des partenariats locaux avec la CCI encore mais aussi la Chambre des métiers afin d'accompagner, au plus près, les entreprises du territoire.

#### c. Le soutien à l'immobilier des entreprises et l'aide directe à l'emploi

Engagée depuis 2019 par une autorisation de programme à hauteur de 240 000 €, la politique d'aide à l'immobilier se poursuit. En 2023 et jusqu'en 2025, il est proposé d'inscrire 80 000 € chaque année. Cela modifiera l'autorisation de programme qui présentait un solde en 2022 de 111 975 €.

La convention avec la Région sera reconduite jusqu'en 2028.

#### d. Transition numérique des entreprises

La CCPLX s'engage aux côtés du Fab Lab des trois Lapins, des chambres consulaires et de la BdT en faveur de l'inclusion numérique des TPE. Constatant régulièrement les difficultés des entreprises à assurer des démarches tendant de plus en plus vers la dématérialisation, il apparaît indispensable d'aider les TPE à se doter des moyens nécessaires pour aborder ce virage. Ce projet se décompose en plusieurs actions : état des lieux, plan de

communication, plan de formations des entreprises pour un montant de fonctionnement.

**e. La zone d'activité des Athelots**

La zone bénéficiera du projet global des abords de l'équipement aquatique. Les travaux de création d'infrastructure de voirie vont améliorer la qualité de desserte de la zone, accroître son attractivité et accompagner le dynamisme des entreprises présentes.

Un premier effet de ce projet est la vente de la friche Dumeste. Des négociations sont en cours avec le Sytevom pour la cession de ce bien, afin d'y développer Symetri II après le succès de Symetri I en termes de création d'emplois et d'insertion professionnelle.

De même, des ventes de délaissés seront poursuivies au profit d'entreprises de la zone, conjointement avec la Ville de Luxeuil-Les-Bains.

**f. La ZAC du Bouquet**

Une tranche ferme pour réaliser la voirie définitive, de l'ordre de 430 415 € HT, sera engagée en 2023.

A cela s'ajoute la réalisation d'une voirie complémentaire pour les lots nouvellement vendus, dont le montant pourrait s'élever à 470 000 € HT auquel sera rajouté les frais annexes d'AMO et d'aléas.

**g. La ZAC des Sept Chevaux**

La commercialisation de cette zone demeure complexe malgré une localisation et un aménagement de qualité. Des actions pour améliorer sa signalisation sur les principaux axes routiers apporteront une première réponse.

Le projet de réaménagement d'une parcelle visant à proposer 11 plus petits terrains aux investisseurs reste une volonté. Néanmoins le projet estimé à 382 943 € s'avère très onéreux. Dans l'attente de la remise d'un nouveau programme de travaux moins coûteux, le montant inscrit en 2022 de 148 000 € sera reconduit.

Par ailleurs, des négociations sont actuellement en cours pour l'installation de nouvelles activités sur cette zone. Ces installations pourraient ainsi donner l'élan nécessaire à la commercialisation de cette zone.

**h. La ZAC Peltey**

La ZAC sera vendue en 2023 à la commune de Raddon-et-Chapendu pour une somme de 75 000 €.

**i. Le marketing territorial**

Accompagné par une agence de communication, la CCPLx a défini son plan de communication à visée économique. Il intègre notamment la création d'un concept de marketing territorial articulé autour de la notion des « Rendez-vous du Pays de Luxeuil » adossé à la création d'un logo-image de marque. L'agence accompagnera également la collectivité dans la mise en œuvre d'actions en vue de renforcer sa présence sur internet (création d'un compte linked in, conception d'une vidéo) et dans la presse spécialisée (notamment supplément éco de l'Est Républicain).

## **4.2. Des projets pour renforcer la cohésion du territoire**

**a. La cohésion sociale, un enjeu majeur**

Le territoire du Pays de Luxeuil est confronté à une très forte précarité sociale et économique qui appelle des actions spécifiques en direction des publics et des familles confrontées à ces situations. Par les actions relevant de ses compétences, la communauté de communes peut agir pour apporter une réponse adaptée aux besoins.

En direction de la petite enfance, les nouvelles dispositions de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « ASAP » ont orienté l'organisation des services concernés créés et Relais Petite Enfance. Un nouveau projet est d'ores et déjà en place pour répondre aux problématiques observées dans le territoire qui touchent à la parentalité et à l'éveil de l'enfant.

Un marché de prestations pour l'organisation et la gestion des temps d'accueil péri et extrascolaire a été confié à l'association des Francas depuis la rentrée 2022. Il engendrera des modifications d'ordre budgétaire puisque la dépense est inscrite au chapitre 011 au lieu du chapitre 65, compte tenu de l'évolution du cadre contractuel, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes.

La Maîtrise d'œuvre sociale et urbaine en faveur de la sédentarisation des familles luxoviennes des gens du voyage mais aussi la politique d'inclusion numérique portée en partenariat avec le Département contribueront à renforcer la cohésion de publics spécifiques avec le territoire.

***b. L'inclusion numérique des particuliers***

Au même titre que l'accompagnement des entreprises, la CCPLx a souhaité développer, dans le cadre de la politique des conseillers numériques mises en place par le Département avec l'Etat, une politique en direction des particuliers afin de résorber la fracture numérique et développer les usages numériques.

Ce partenariat initié en 2022 se poursuivra.

***c. La création d'un fonds de concours au bénéfice des communes***

La cohésion du territoire du Pays de Luxeuil est indissociable de la qualité de vie dans les communes et de leurs projets.

Il sera mis en œuvre en 2023, un fonds de concours aux communes pour le versement d'un soutien financier aux projets communaux qui participent à l'attractivité du territoire intercommunal. Une autorisation de programme de 200 000 euros sera donc ouverte en 2023 à cet effet.

### **4.3. Des projets pour la protection de l'environnement et la qualité de vie des habitants**

Signataire en fin d'année 2021 avec l'Etat d'un Contrat de relance et de transition écologique, la communauté de communes agit sur de nombreux domaines pour améliorer la vie de ses habitants et leur offrir un environnement de qualité.

***a. Une politique Gemapi qui se développe***

Les études en faveur de la création d'un Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) conduites par le Syndicat de La Lanterne et du Breuchin avec ses communautés de communes adhérentes se poursuivent. En cas de création, cet établissement a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions Gemapi sur le territoire.

Pour autant, une étude de danger de la digue de Breuches a déjà été lancée en 2022 et se poursuivra en 2023 pour 59 000 € TTC.

Dans l'attente des conclusions du travail en cours sur la création d'un Epage qui devrait aboutir fin d'année, le budget Gemapi ne connaîtra pas de changements majeurs et le niveau du produit attendu de la taxe sera identique à celui voté en 2022, soit 83 589 €.

***b. Assainissement collectif : des investissements conséquents en 2023***

Les études pour la canalisation de transfert intercommunale ont été amorcées en 2021 et devraient se finaliser cette année sous-réserve de l'autorisation de la DDT. L'opération consiste à remettre en l'état la canalisation de transfert sur ses 4 km par la réfection de certains tronçons, voire le remplacement intégral en certains points. Les travaux, estimés à 2 400 000 € TT, démarreront au cours de l'été 2023.

Enfin, dans le cadre de la fin du contrat de la DSP pour la gestion de la compétence intercommunale assainissement, au regard de la complexité juridique et technique et des enjeux financiers élevés, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée pour 24 605 k€ HT. Ce dossier rentre en phase de négociation avec les postulants pour un début de contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Compte-tenu des excédents antérieurs et de la possibilité de recourir à un emprunt à hauteur de 400 k€.

Durant l'année 2023 un nouveau contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement Collectif doit intervenir. A cette occasion, il sera nécessaire d'étudier les conditions d'une évolution de la redevance d'assainissement communautaire courant 2023.

**c. Assainissement non collectif : la consolidation du fonctionnement du service**

Le travail conduit en 2021 pour la mise en place de la facturation des usagers du service permet de stabiliser les recettes attendues annuellement. Le cadre budgétaire étant posé, il s'agira en 2023 principalement de consolider l'organisation du service, de respecter le nombre des contrôles d'installation fixé, de maîtriser le nouveau logiciel professionnel acheté en 2022.

Le budget sera sensiblement identique à celui de 2022 avec, en investissement, l'achat d'un serveur informatique afin de stocker le nouveau logiciel et toutes les données relatives au SPANC pour un coût estimatif de 11 000 €HT.

Les montants des redevances votées en 2021 seront reconduits.

**d. Déchets ménagers : des coûts en augmentation**

En 2022, le budget du service a dû intégrer différentes augmentations du syndicat de traitement le Sytevom qui devait lui-même faire face à la crise sanitaire concomitante à des investissements importants le concernant.

En 2023, le coût du traitement augmentera. Ainsi, la contribution adhérente passe à 30 €/habitant (soit +1 €) et le traitement des OM à 130 €/tonne (soit +4 € dont 1 € de TGAP). Cela équivaut à une hausse de 3 %.

A cela s'ajoutent les augmentations conséquentes des frais afférents aux coûts :

- Des énergies (électricité/eau),
- Du carburant,
- Des pièces mécaniques et de la main d'œuvre relatif aux frais d'entretien des BOM,
- Des fournitures et entretien des VT.

Pour en réduire l'impact et ne pas augmenter les redevances en 2023, la collectivité a souhaité étudier le passage d'une collecte en C05, c'est-à-dire toutes les 2 semaines sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'au second semestre 2023, la fréquence et les tournées de collecte pourraient changer si la demande de dérogation en préfecture est acceptée.

La réduction des fréquences de collecte au sein d'une gestion en régie est susceptible d'apporter des économies budgétaires si elle est couplée avec :

- La baisse du nombre de personnel affecté à la collecte afin de diminuer la masse salariale,
- La diminution des kilométrages effectués entraînant une diminution de la consommation de carburant,

Pour autant, il conviendra de rester vigilant sur les dépenses en 2023 et d'ouvrir une réflexion dès cette année sur les différentes pistes pour l'augmentation éventuelles des recettes (modification des tarifs annexes, modification du règlement de collecte).

#### e. Le relamping des zones

Dans les zones d'activité économiques, une opération de relamping consistant au passage en LED est proposée qui vise plusieurs objectifs : sobriété énergétique et économies de fonctionnement par la baisse des coûts de consommations, des abonnements et de l'entretien mais aussi écologie par la protection de la biodiversité et la diminution des pollutions nocturnes. Ce projet est accompagné d'une réflexion sur l'abaissement lumineux des zones.

Le coût du projet est de 133 217 € TTC, et bénéficie de subventions conséquentes du SIED70. Le reste à charge, FCTVA compris est estimé à 26 250 €. L'économie en fonctionnement attendue est de l'ordre de 21 731 € par an.

#### 4.4. Des projets d'investissement conséquents pour le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de la communauté de communes est de manière générale peu, voire plus adapté aux nouvelles normes et aux nouvelles pratiques des usagers. Un programme pluriannuel d'investissement pour la construction neuve ou la réhabilitation des équipements communautaires permettra de moderniser le parc immobilier et de mieux réduire les dépenses énergétiques constatées dans les bâtiments intercommunaux.

##### a. Les travaux liés au centre aquatique

Projet phare de la collectivité, le marché de travaux du nouveau centre aquatique lancé en 2022 n'a pas donné satisfaction par rapport au budget prévisionnel. En effet, l'inflation a mis à mal les coûts attendus du projet.

Il a donc été décidé de reconsidérer les options techniques afin de chercher des économies. Le marché sera relancé en mars 2023 pour un début des travaux avant l'été et une livraison attendue en 2025.

Le coût prévisionnel de cet équipement est de 11 191 569 € TTC. L'autofinancement est prévu à hauteur de 3 835 221 € TTC.

Connexes à l'ouverture de l'équipement, des travaux d'aménagements routiers et de stationnement sont également à prévoir. Ils font l'objet d'un partenariat entre la communauté de communes et la ville de Luxeuil-les-Bains, elle-même concernées par ces aménagements pour la mise en œuvre de sa politique municipale. L'accord porte à la fois sur le financement des opérations, à hauteur de 1 782 095€ TTC, que pour les choix qui devront être opérés sur la nature des travaux.

##### b. La modernisation des lieux d'accueil en crèche

Les nouvelles orientations, figurant dans la Stratégie petite enfance de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, ont conduit à stopper le projet d'une nouvelle et unique crèche de 41 places.

Un nouveau programme devra être déterminé qui pourrait s'orienter vers la construction neuve de deux crèches cumulant une capacité d'accueil réduite à moins de trente places. Ces réalisations permettront de répondre aux nouvelles obligations fixées par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « ASAP » en matière de conditions d'accueil du jeune enfant.

Un nouveau projet est désormais mis en place avec le guichet unique et une réflexion est en cours sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Au regard de cette nouvelle orientation et des contraintes budgétaires, le programme pourrait être répartie en deux phases pour étaler les montants d'investissement pour une 1<sup>ère</sup> réalisation en 2025 puis une deuxième programmée pour 2027. Une étude sera engagée dès 2023.

**c. Des travaux nécessaires pour le bâtiment du périscolaire à Froideconche**

Ce bâtiment est vieillissant et présente de nombreuses déficiences.

Cela devra faire l'objet d'un arbitrage budgétaire sur les travaux à réaliser dans les années à venir, sur présentation d'un diagnostic commandé en 2023.

**d. La réhabilitation du centre culturel et social Taiclet**

La vétusté du centre Taiclet nécessite d'importants travaux de réhabilitation à la fois pour mieux répondre aux besoins des activités dispensées mais également à des fins de remise aux normes d'accessibilité et de sécurité et enfin dans la perspective de réduction des dépenses énergétiques.

Bâtiment sous bail emphytéotique avec la Caisse d'allocation familiale, l'acquisition du bâtiment par la CCPLx est en cours. Son coût (48 000 €) a été approuvé par délibération du 12 décembre 2022.

Un programme d'investissement de l'ordre de 1 245 600 € TTC doit permettre dans un premier temps de reprendre les dysfonctionnements structurels du bâtiment et de réduire de manière conséquente les dépenses énergétiques actuelles.

**e. La programmation de nouveaux locaux pour les services intercommunaux**

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé pour l'installation de l'hôtel communautaire au collège Mathy à Luxeuil-Les-Bains.

Le coût des travaux est estimé à 3 546 000 € TTC. Les premières études démarreront en 2023.

**f. L'aire d'accueil des gens du voyage**

La réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de la réhabilitation de l'aire d'accueil n'a pas permis de résorber l'ensemble des dysfonctionnements identifiés sur le territoire en matière de stationnement illégal de familles du voyage.

Les orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage évoluent. En effet, si l'aire des gens du voyage prévue à Luxeuil était dimensionnée pour 20 places, une réflexion avec les services de la préfecture conduit à modifier les priorités.

L'analyse des besoins fait apparaître des places occupées de manière permanente. Il s'agit donc de libérer ces places pour une occupation temporaire et de proposer aux familles sédentaires des terrains familiaux. Aussi, la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux est reportée à 2025. En revanche, une autorisation de programme pour des terrains familiaux est inscrite à compter de 2023 pour un montant de 240 000 € TTC.

## **5. Les orientations budgétaires pour 2023**

### **5.1. Budget général : les tendances 2023 du budget de fonctionnement**

Chapitres	Intitulé	BP 2020	BP 2021	BP 2022	variation BP	BP 2023	variation
					2022/2021		2023/2022
<b>Fonctionnement DEPENSES</b>							
0.11	Charges à caractère général	1 362 049	1 459 738	1 875 460	28.48%	2 495 000	33.03%
0.12	Charges de personnel	1 907 289	1 990 000	2 195 358	10.32%	2 348 000	6.95%
0.14	Attributions de compensation	2 642 200	2 712 200	2 715 200	0.11%	2 720 000	0.18%
65	Autres charges de gestion courante	1 222 400	1 245 000	910 764	-26.85%	479 000	-47.41%
66	Charges financières	57 812	57 898	72 700	25.57%	35 000	-51.86%
67	Charges exceptionnelles	190 100	104 164	26 518	-74.54%	8 000	-69.83%
68	Dotations aux provisions	153 000	153 000	100 000	-34.64%	103 000	3.00%
0.42	Opérations d'ordre de transfert	235 000	235 000	290 000	23.40%	320 000	10.34%
0.22	Dépenses imprévues	70 000	70 000	100 000	42.86%	30 000	-70.00%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 839 850</b>	<b>8 027 000</b>	<b>8 286 000</b>	<b>3.23%</b>	<b>8 538 000</b>	<b>3.04%</b>
<b>Fonctionnement RECETTES</b>							
0.13	Atténuations de charges	112 500	57 993	64 439	11.11%	68 000	5.53%
70	Produits des services	641 700	795 600	886 750	11.46%	990 000	11.64%
73	Impôts et taxes	5 225 200	5 220 200	5 228 155	0.15%	5 569 000	6.52%
74	Dotations, subventions	1 575 950	1 576 755	1 746 139	10.74%	1 750 000	0.22%
75	Autres produits de gestion courante	0	43 500	65 000	49.43%	65 000	0.00%
77	Produits exceptionnels	107 713	52 000	5 230	-89.94%	5 000	-4.40%
78	Reprises sur provisions	0	0	500		1 000	100.00%
0.42	Opérations d'ordre de transfert	40 000	80 000	80 000	0.00%	90 000	12.50%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 703 063</b>	<b>7 826 048</b>	<b>8 076 213</b>	<b>3.20%</b>	<b>8 538 000</b>	<b>5.72%</b>

Le projet de budget en 2023 présente une augmentation globale des dépenses inférieure à 4 %.

La nette augmentation du chapitre 011 s'explique par le transfert des crédits, depuis le chapitre 65, affectés à la prestation des Francas pour la gestion des actions périscolaires, subventionnée jusqu'en août 2022.

Le chapitre 012 évolue et présente une augmentation de 6.95 %. La masse salariale augmente de 5.85 % à laquelle s'ajoutent d'autres augmentations (assurance, participation au contrat prévoyance).

Le chapitre 66 (charges financières) tient compte de la disparition de certains emprunts et ne fait pas apparaître la réalisation d'un emprunt supplémentaire en 2023.

Le montant global des recettes attendues prévoit une augmentation de l'ordre de 5 %. Il tient compte de la reprise des activités à un rythme « avant COVID » (chapitre 70 - loyers, adhésions, facturation des activités....) et de l'augmentation du chapitre 73 qui englobe les produits de la fiscalité ainsi que le produit de la taxe de séjour, du FPIC et des rôles supplémentaires.

## 5.2. Les autorisations de programme pour 2023 en investissement

AP-CP n° 2017-01 – Aire d'accueil des gens du voyage - Opération n°63

Créé par délibération n° 2017- 042 du 15.03.2017



Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.202	Crédits de paiement 20223	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement	
				2025	2026
531 385 €	481 385 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €

**AP-CP n° 2017-02 – Etude de transfert eau et assainissement – Opération n°64**

Créé par délibération n° 2017- 146 du 11.12.2017

Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026

**AP-CP n° 2018-02 Mission d'assistance MO construction et gestion équipement aquatique – Opé n°25**

Créé par délibération n° 2018- 49 du 04.04.2018

Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026

**AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53**

Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026

**AP-CP n° 2019-02 Bâtiment Siège CCPLx MFR – Opération n°48 – ANNULÉ**

Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026

**AP-CP n° 2019-04 Développement économique Aides aux entreprises –**

Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
387 925 €	147 925 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €

**AP-CP n° 2021-01 – Restructuration CS Taiclet - Opération n°70**

Créé par délibération n° 2021- 062 du 07.04.2021

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
1 457 939 €	14 339 €	198 000 €	360 000 €	480 000 €	405 600 €

**AP-CP n° 2022-01 Abords du centre aquatique et Déserte Athelots– Opération n°73**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
1 782 095€	16 895 €	750 000 €	1 015 200 €	0 €	0

**AP-CP n° 2022-02 Fonds de concours aux communes membres – Opération n°74**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
200 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

**AP-CP n° 2022-03 Modernisation des structures multi accueil – Opération n°75**

Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
3 360 000 €	0 €	100 000 €	790 000 €	790 000 €	1 680 000 €

**AP-CP n° 2023-01 Siège Communautaire MATHY – Opération n°77 - *NOUVEAU***

Créé par délibération du 03.04.2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230313-D2023\_041-DE

Berger  
Levrault

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
4 046 000 €	5 880 €	250 000 €	2 250 000 €	1 540 120 €	0 €

**AP-CP n° 2023-02 Terrains familiaux – Opération n°78 *NOUVEAU***

Créé par délibération du 03.04.2023

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
240 000 €	0 €	100 000 €	140 000 €	0 €	0 €

### 5.3. Le programme pluriannuel d'investissements 2023-2028

PPI Révisé (emprunt 3,5% sur 30 ans et Autofinancement 1 500 000 €)													
Programmes	Réalisés au 31.12.2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement	Remarques	Detail recettes
								HT	TTC				
<b>Equipement aquatique</b>													
AMO Piscine n° 25	61 104 €	50 000 €	50 000 €	11 084 €				143 490 €	172 188 €	27 076 €	145 112 €		FCTVA 27076
Construction Pôle aquatique N°53	710 189 €	1 800 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	1 681 380 €			9 326 307 €	11 191 569 €	7 356 348 €	3 835 221 €		Subv 5520483 FCTVA 1835865
Abords du centre aquatique et desserte Athelots n°73	16 895 €	750 000 €	1 015 200 €					1 485 079 €	1 782 095 €	1 034 839 €	747 256 €		Subv 30% 389281 Mrie Lux 386037 FCTVA 259521
Destruction Piscine 7 chevaux				110 000 €				91 667 €	110 000 €	18 044 €	91 956 €		FCTVA 18044
<b>Modernisation des crèches</b>													
Crèche 1 (14 places)		100 000 €	790 000 €	790 000 €				1 400 000 €	1 680 000 €	1 255 587 €	424 413 €		Subv 70% 980000 FCTVA 275587
Crèche 2 (14 places)					100 000 €	790 000 €	790 000 €	1 400 000 €	1 680 000 €	1 255 587 €	424 413 €		Subv 70% 980000 FCTVA 275587
<b>Centre Social Tailet</b>													
Toiture CS Tailet n°70	14 339 €	150 000 €						136 949 €	164 339 €	68 323 €	96 016 €		DETR (50%) 41 365 FCTVA 26958
Achat CS Tailet		48 000 €						48 000 €	48 000 €		48 000 €		
Etudes + travaux énergétiques CS Tailet			360 000 €	480 000 €	405 600 €			1 038 000 €	1 245 600 €	515 728 €	729 872 €	fiche PACT	Sub (30%) 311400 FCTVA 204328
<b>Siège Administratif</b>													
Bâtiment siège MFR CCPLx n°48	87 015 €							72 513 €	87 015 €		87 015 €		
Siège communautaire Mathy n°77 travaux+ AMO	5 880 €	250 000 €	2 250 000 €	1 040 120 €				2 955 000 €	3 546 000 €	2 059 185 €	1 486 815 €	(délibération)	DETR 30% 886500 Région 591000 FCTVA 581685
Siège communautaire Mathy aménagements				500 000 €				416 667 €	500 000 €	82 020 €	417 980 €		FCTVA 82020
Réhabilitation AAGV n°63	481 385 €			50 000 €				442 821 €	531 385 €	316 796 €	214 589 €		DETR 50% 221 410 Plan de relance 8 218 FCTVA 87168
Terrains familiaux		100 000 €	140 000 €					200 000 €	240 000 €	100 000 €	140 000 €		Subv 50 % 168000
Etude de transfert de compétences n°64	86 831 €	50 000 €	62 000 €	53 986 €				210 681 €	252 817 €	156 146 €	96 671 €		
Développement économique n°40	147 925 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €				323 271 €	387 925 €		387 925 €		
Fonds de concours aux communes		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €			166 667 €	200 000 €		200 000 €		
Relamping des ZAC		133 217 €						111 014 €	133 217 €	106 966 €	26 251 €		SIED 85113 FCTVA 21853
MCO Piscine des 7 Chevaux	20 891 €	60 000 €	20 000 €					84 076 €	100 891 €	16 550 €	84 341 €		FCTVA 16550
Chaufferie site Dumeste		112 000 €						93 333 €	112 000 €	25 463 €	86 537 €		Subv 7091 FCTVA 18372
Investissements récurrents - PATRIMOINE	100 000 €	115 000 €	87 000 €	87 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	474 167 €	569 000 €	99 985 €	469 015 €		FCTVA 99985
Investissements récurrents - MOYENS Gx	40 517 €	85 000 €	63 000 €	63 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	309 598 €	371 517 €	77 347 €	294 170 €		FCTVA 77347
<b>TOTAL</b>	<b>1 772 971 €</b>	<b>3 933 217 €</b>	<b>8 967 200 €</b>	<b>6 315 190 €</b>	<b>2 336 980 €</b>	<b>890 000 €</b>	<b>890 000 €</b>	<b>20 929 298 €</b>	<b>25 105 558 €</b>	<b>14 571 990 €</b>	<b>10 533 568 €</b>		
<b>Année</b>													
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028						
<b>Montant des investissements</b>	1 772 971	3 933 217	8 967 200	6 315 190	2 336 980	890 000	890 000						
<b>Recouvrement subventions et FCTVA</b>	1 029 083	2 282 953	5 204 822	3 665 518	1 356 451	516 582	516 582						
<b>Autofinancement</b>		1 500 000											
<b>Besoin de financement</b>	743 887	150 264	3 762 378	2 649 672	980 529	373 418	373 418						
<b>Remboursement annuités dette actuelle</b>	- €	378 442 €	205 157 €	205 722 €	193 768 €	181 814 €	181 379 €						
<b>Annuités supplémentaires sur 30 ans</b>	-	8 170	204 566	144 066	53 313	20 303	20 303						
<b>Annuités cumulées</b>	-	<b>386 612</b>	<b>418 893</b>	<b>562 524</b>	<b>603 883</b>	<b>612 232</b>	<b>632 100</b>						

# ANNEXES

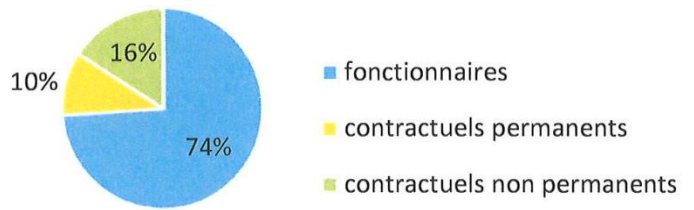
- ✓ **L'extrait du Rapport Social Unique 2021**
- ✓ **L'organigramme des services**

# EXTRAIT DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

## Effectifs au 31 décembre 2021

➔ 69 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 51 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 11 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

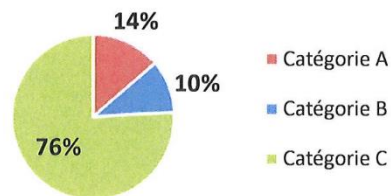
Effectif physique des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2021 : 58 agents

## Caractéristiques des agents permanents

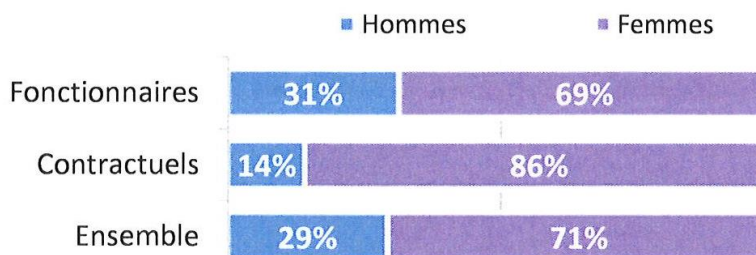
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	14%	21%
Technique	49%	29%	47%
Culturelle			
Sportive	6%		5%
Médico-sociale	20%	29%	21%
Police			
Incendie			
Animation	4%	29%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie

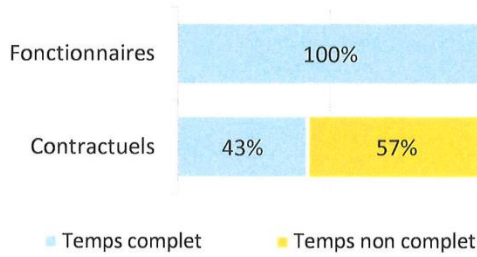


➔ Répartition par genre et par statut

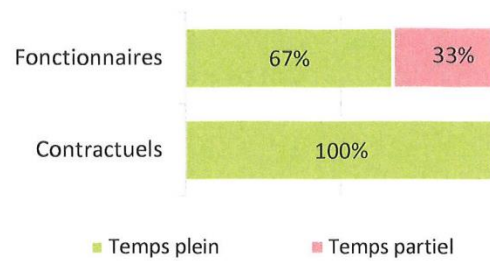


## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Budget et rémunérations

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Toutes filières	44 757 €	31 402 €	34 330 €		24 310 €	s

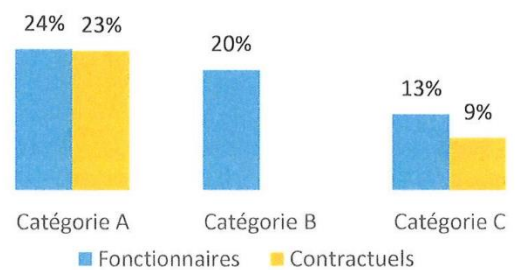
S : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETP

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,25 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>15,83%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>20,37%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,25%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 070-247000755-20230313-D2023\_041-DE

## L'organigramme des services





**ACCUEIL**  
Sophie SERGENT

**PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT**

Chef de Pôle, en charge des nouveaux projets, poste vacant

Assistante de pôle  
Jennifer CSALA

**PATRIMOINE**

Responsable, poste vacant

**Maintenance technique**  
Stéphane GIROUX  
David PAVLAT  
Gérard FRESSE

**CYCLES DE L'EAU**

Responsable : Thibault BOSCHI

**Assistant technique et Assainissement non collectif**  
Gaétan HUGUENIN

**DÉCHETS**

Responsable, Amandine DUCHÈNE

**Relations clientèle et exploitation**  
Véronique DUCRET  
Amandine GROSJEAN  
Jérôme GRANDGIRARD

**Collecte**

Coordonnateur de collecte, poste vacant  
Raphaël BIGEY  
Hélène GENTILHOMME  
Fabien GUY  
Julien HENRY  
François MISSLIN  
Gaétan TERREAUX

**PRÉSIDENT**

Jacques DESHAYES

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

Alain LETAILLEUR

**ATTRACTIVITE et SERVICES à la POPULATION**

Chef de Pôle

Assistante de pôle  
Yamina MANSOUR

**ECONOMIE et DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Chargée de mission, Aysem KOSE ALTUN

**COHÉSION SOCIALE et DEVELOPPEMENT**

Chargée de mission, Nadine MENIGOZ

**CRÈCHES**

Directrice, Isabel BERQUAND  
Directrice Adjointe, Manuela SEILER

**Accueil et activités des enfants**

Paola BERTOLINA	Coralie BETSCHEN	Auréli CUNY	
Valérie ESTURGIE	Sylvie FURY	Marie-Ange FERRERO	Emeline GIMENO
Céline HARAND	Laëtitia LANDRE	Naoual ESSAHLI	Margot SEGUIN

**Entretien, propreté**

Nathalie DEFLANDRE  
Marion LOISEAUX

**Relais Parents assistantes maternelles**

Responsable, Stéphanie BEAUCHET

**Animatrices**

Marjolaine HENRY  
Lise MUSSOT  
Déborah STEPHAN

**ACTIVITES SPORTIVES**

Responsable, Adèle MAUFFREY

• **Piscine des 7 Chevaux**

**Éducateurs sportifs, maîtres-nageurs**  
Pierre-André GOOBIN  
Dominique HOYON

**Agents de caisse, entretien, propreté**

Laëtitia GROSMOIRE  
Chantal MARSOT  
Emmanuelle BARBIER

• **Complexe Les Merises**

OUSSAYAN  
BAHNA  
ESTABES

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Safa ALAMI  
Lydie HAILLANT  
Eleonora REXHEPI  
Françoise GUILLEMIN  
Lydie HENNEQUIN  
Malika TAOUGH

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

QUALITE

070-247000755-20230313-D2023\_041-DE



Chargée

**Assistants de direction, communication**

Alexandra PIERRET  
Valérie GROSJEAN

**RESSOURCES**

Cheffe de Pôle, Martine GIRAULT en charge des Ressources Humaines

Assistante de pôle  
Marielle DUVAL

**RESSOURCES HUMAINES**

**Dialogue social, emplois et formations**  
Sophie REINHARDT

**Carrières, paie et protection**  
Marielle DUVAL  
Christelle COULIN

**FINANCES**

Responsable, Isabelle GIROUX

**Exécutions budgétaires**  
Christelle COULIN  
Claudine GEORGES

**MOYENS GENERAUX**

**Entretien des locaux**  
Sylvie CORBERAND  
Lydie HENNEQUIN  
Philippe GROSJEAN

**Informatique et téléphonie**

**Assurances**  
Archives

DATE DE MISE A JOUR

17-Feb-23